

Date de dépôt : 13 avril 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Patrick Lussi : Stratégie mobilité dans la région Arve-Lac : faudra-t-il attendre la traversée du lac ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le maintien d'activités industrielles et artisanales sur la Rive gauche semble de plus en plus difficile, tant l'accès à la région Arve-Lac se péjore. A l'horizon 2030, selon les modélisations du projet d'agglomération, le nombre de kilomètres parcourus dans le canton de Genève devrait augmenter de 40%. De jolis bouchons en perspective.

Pour prendre le cas de l'entreprise Caran d'Ache à Thônex, l'éloignement du site de production des nœuds autoroutiers ou ferroviaires allonge considérablement la durée du trajet des camions qui doivent traverser toute la ville embouteillée pour quitter ou atteindre le site de production. D'où le choix de l'entreprise de partir de son site historique.

Malheureusement, peu de solutions à court ou à moyen terme visant à rendre plus attractive toute une région pour les entreprises semblent émerger. Face à une concurrence toujours plus intense, les entreprises sur la Rive gauche ne peuvent compter que sur un hypothétique accroissement de la part modale des transports collectifs et la réalisation, de plus en plus incertaine, d'une jonction autoroutière à Thônex en liaison avec une traversée du lac reportée aux calendes grecques par la Berne fédérale.

Ma question est la suivante :

Avec quelle politique en matière de mobilité le Conseil d'Etat entend-il assurer le maintien sur la Rive gauche d'entreprises et d'industries ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les conditions d'accessibilité sont une composante essentielle pour les entreprises, tant pour l'approvisionnement des marchandises que pour l'accès des collaborateurs et des clients. Dans le cadre de Mobilités 2030, le Conseil d'Etat a souhaité intégrer la problématique du transport professionnel, afin d'améliorer son accessibilité aux différents secteurs du canton. Cette thématique est reprise dans les planifications directrices en matière de transports, et notamment dans le Plan d'action du stationnement 2013-2019 adopté par le Grand Conseil le 29 janvier 2016. De manière générale, le Conseil d'Etat est à l'écoute des entreprises pour mieux agir en leur faveur du point de vue de la mobilité, notamment au travers des commissions officielles que sont le conseil des déplacements (CODEP), qui comprend notamment 4 représentants du Groupement transports et économie (GTE), et, plus particulièrement, le conseil du transport privé professionnel de marchandises (CTPPM), créé en juin 2015 et composé de représentants du transport de personnes et de choses, du secteur de la construction et des artisans, ainsi que des milieux du commerce et du tourisme.

S'agissant plus spécifiquement de la rive gauche (Arve-Lac), il est utile de rappeler que près de 110 000 emplois y étaient recensés en 2010, soit près de 40% des emplois du canton. Ces emplois sont répartis à 83% au sein de la Ville de Genève (rive gauche), 10% pour les communes des Trois Chêne et 7% pour les autres communes de la région Arve-Lac. Ainsi, la très large majorité des emplois bénéficiera d'une amélioration marquée de l'accessibilité grâce à la mise en service du Léman Express et au développement des lignes de transports collectifs.

Concernant le réseau routier, le Conseil d'Etat veille à développer une stratégie multimodale visant à garantir les livraisons et le trafic professionnel dans les zones les plus centrales. En effet, si la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (contreprojet à l'IN 154) (11769), votée par le Grand Conseil le 4 décembre 2015, est acceptée par le peuple le 5 juin 2016, l'Etat disposera des moyens nécessaires pour permettre d'améliorer les conditions de trafic au centre, ce dont bénéficieront également les transports professionnels.

Ainsi, l'administration est en train d'évaluer le nombre de places interdites au parage (cases de livraison), leur localisation, la mise en place d'un contrôle accru quant au respect de leur utilisation et leur augmentation en fonction des besoins. De plus, les différentes mesures pour fluidifier certains axes routiers (ondes vertes, etc.) profiteront également au trafic professionnel, dans l'attente de la réalisation de la traversée du lac.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP